



**TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
**-Communauté d'agglomération-**

## CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE  
(art. 28 du CMP)

**Organisme** : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)  
BP 49  
97822 LE PORT CEDEX – REUNION  
Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

**Objet du marché** : **Location d'un bus**

**Numéro de marché** : **10-90-PA-DT**

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur offre au plus tard **le jeudi 9 septembre 2010 à 12h00 locale**, soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, soit envoyée par fax au 0262 32 22 22.

**Date de mise en ligne** : **Mardi 07 Septembre 2010**

Le Président

Jean-Yves LANGENIER

**Objet : demande de devis pour la location d'un bus**  
**Marché n° 10-90 PA-DT**

Madame la Directrice Générale,

Le TCO souhaite la location d'un bus avec chauffeur pour la demi-journée du **mardi 14 Septembre 2010 de 08h30 jusqu'à 12h30** :

- 1 véhicule de 30 places assises minimum,
- Climatisé, confortable, avec micro (sauf pour les petits véhicules).

Le parcours :

- Départ du siège du TCO à 8h30,
- Visites des arrêts de bus des communes du TCO,
- Retour au TCO à partir de 12h30.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre offre de prix, Hors Taxes, **au plus tard le jeudi 9 septembre 2010, à 12 heures locales**, soit par :

- par courrier recommandé sous pli cacheté à l'adresse suivante : TCO - 1 rue Eliard Laude - BP 49 - 97822 Le Port cedex,
- fax au : 0262 32 22 22,
- dépôt sous enveloppe contre récépissé au service des marchés.

L'offre sera appréciée sur la base du critère unique « prix ».

Le paiement se fera par mandat administratif dans le délai global de paiement fixé à trente jours maximum à compter de la réception de la facture par le TCO.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur des Transports, des Déplacements  
et de la Voirie du TCO,

Daniel Thébault

# OFFRE

---

Nom et prénom du signataire : .....

Adresse de la société : .....  
.....

---

Objet : **demande de devis pour la location de bus**  
Réf. marché : **marché n° 10-90 PA-DT**  
Nomenclature TCO : **60-08**

Modalités de paiement :

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Paiement sur présentation d'une facture après exécution de la prestation
- ✓ Délai global de paiement : 30 jours à compter la réception des factures

Documents constitutifs du marché :

- ✓ Offre
  - ✓ CCAG des marchés de fournitures courantes et de services (FCS) en vigueur à la date de remise des offres
  - ✓ Demande de devis
- 

Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage, conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous:

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC


Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....  
.....

---

Délai de livraison :

**Location du bus pour le mardi 14 septembre 2010 de 08h30 jusqu'à 12h30 (départ du siège du TCO) :**

A ....., le .....

Le candidat:

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

---

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP :

- ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

**Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de 7 jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.**